



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20230411-DEL-2023-04-33-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

En exercice : 29
Présent(s) : 21
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 04 avril 2023
Date d'affichage de la convocation : 04 avril 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023

Délibération n° DEL.2023-04-33

Fixation du tarif d'achat d'une clé électronique des bâtiments communaux

Le 11 avril 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présent(s) : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie à AILLOT Sonia. FLEURIER-LEFORT à MERCIER Martine. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à CORBION Rémy. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège.

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MONDON Josiane.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « développement économique, finances, personnels, sécurité, communication » réunie le 23 mars 2023,

Considérant que suite à l'installation d'un système de clés électroniques sur les bâtiments communaux, deux clés sont remises gracieusement, sous conditions, aux associations locales afin de leur permettre l'accès aux sites qu'elles utilisent dans le cadre de leurs activités, et qu'il convient dès lors de fixer le tarif d'une clé supplémentaire éventuellement demandée par ces mêmes associations,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de fixer le tarif d'une clé aux associations locales à hauteur du prix de revient unitaire, soit 38 Euros H.T, au-delà de deux clés remises ou en cas de perte ou d'endommagement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 12 avril 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

The image shows the signature of Marie-Christine BAUDOUIN, the Mayor, over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Germain-du-Puy. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE de SAINT-GERMAIN-DU-PUY' and '178390'.